



INSTRUCTION COSUMAF n°40-25 du 23 mai 2025
RELATIVE AU CONTENU DU RAPPORT DE CONTROLE INTERNE
DES SOCIETES DE GESTION D'ORGANISMES DE PLACEMENT
COLLECTIF ET DES SOCIETES D'INVESTISSEMENT

LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DU MARCHÉ FINANCIER DE L'AFRIQUE CENTRALE

Vu l'Acte Additionnel n°03/01-CEMAC-CE 03 du 8 décembre 2001 portant création de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF) ;

Vu le Règlement n°01/22/CEMAC/UMAC/CM/COSUMAF du 21 juillet 2022 portant Organisation et Fonctionnement du Marché Financier de l'Afrique Centrale ;

Vu le Règlement Général de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale ;

En sa séance du 23 mai 2025 ;

ADOpte L'INSTRUCTION DONT LA TENEUR SUIT : 

ARTICLE PREMIER : CHAMP D'APPLICATION

La présente instruction s'applique aux sociétés de gestion d'Organismes de Placement Collectif (OPC) et aux sociétés d'investissement agréées sur le Marché Financier de l'Afrique Centrale.

ARTICLE 2 : CONTENU DU RAPPORT DU CONTROLE INTERNE

Les sociétés de gestion d'Organismes de Placement Collectif et les sociétés d'investissement intervenant sur le marché financier de l'Afrique Centrale sont tenues de transmettre à la COSUMAF, au plus tard le 31 mars de chaque année un rapport de contrôle interne dont le contenu est fixé à l'annexe de la présente Instruction.

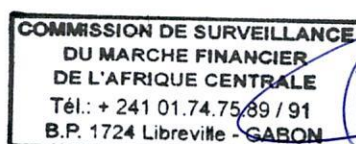
ARTICLE 3 : ENTREE EN VIGUEUR ET PUBLICATION

La présente Instruction, qui entre en vigueur à la date de sa signature, est publiée sur le site internet de la COSUMAF et sur tout autre support précisé par la COSUMAF. 

Fait à Libreville, le 23 mai 2025

Pour la COSUMAF

Le Président



Jacqueline ADIABA - NKEMBE

ANNEXE :

CONTENU DU RAPPORT DE CONTROLE INTERNE DES SOCIETES DE GESTION D'OPC ET SOCIETES D'INVESTISSEMENT

I. METHODOLOGIE DE CONTROLE

- Objectifs
- Moyens mis en œuvre
- Travaux réalisés
- Modifications significatives dans les méthodes de travail
- Etc.....

II. PRESENTATION DE LA SOCIETE

INFORMATIONS SUR LA SOCIETE « »	
- Dénomination sociale	
- Forme juridique	
- Capital social	
- Date de création	
- Activités principales	
- Activités connexes	
- Président Conseil d'Administration	
- Directeur Général /Gérant	
- Directeur Général Adjoint	
- Contrôleur Interne (nom, téléphone, adresse électronique, copie et références de la carte professionnelle)	
- Référence agrément structure (le cas échéant)	
- Référence agrément dirigeant	
- Numéro de Registre de Commerce	
- Siège social	
- Téléphone	
- Email	

❖ Structure actionnariale

Noms et prénoms / Dénomination sociale	Nombre d'actions	Apport (XAF)	%
TOTAL			

❖ Composition du conseil d'administration

Noms et Prénoms	Fonctions

III. DESCRIPTION DU DISPOSITIF DU CONTROLE INTERNE

1) Différents niveaux de contrôle et fréquence

- Organisation des fonctions de contrôle (Conformité, Audit interne, Risques, Contrôle interne).
- niveaux de contrôle existants et diligences accomplies ;
- fréquence ;
- responsables.

2) Outils du contrôle interne

N°	Procédures et autres documents	Disponible	Non disponible	Non Applicable
1	Procédures administratives			
2	Procédures comptables			
3	Procédures financières			
4	Procédures de Gestion			
5	Procédures du système d'information			
6	Description de l'organisation comptable			
7	Traitement des opérations pour compte propre			
8	Code de déontologie			
9	Charte de confidentialité			
10	Traitement des plaintes			
11	Rapport de gestion			
12	Rapport du Commissaire aux Comptes			
13	Rapport d'activités			
14	Existence des logiciels métiers			
15	Charte du contrôle interne			
16	Dispositif LCB/FT			
17	Procédure de prévention et gestion des conflits d'intérêts			
18	Cartographies des risques			
19	Plan de contrôle interne			
20	Plan de continuité d'activité			

3) Points de contrôle cibles

a) organisation administrative et gouvernement de l'entreprise

- Organigramme ; 

- Tenue régulière de la réunion des organes sociaux (CA et AG) ;
- Tenue des registres des PV des CA et AG ;
- Mise en œuvre des décisions des organes sociaux ;
- Respect des mandatures des administrateurs et des CAC ;
- Respect des délais de clôture des exercices et transmission à la COSUMAF.

b) Contrôles sur les transactions et opérations

- Vérification du respect des mandats d'investissement et des stratégies définies.
- Contrôle de la bonne exécution des ordres (délai, prix, conformité aux règles internes et réglementaires).
- Résultats des contrôles et anomalies détectées
- Actions correctives mises en place
- Validation de la valorisation des actifs et des processus de calcul de la valeur liquidative des fonds
- Surveillance des conflits d'intérêts et des opérations entre parties liées.

c) Contrôles des ratios et limites d'investissement

- Respect des limites réglementaires (ex. : ratios d'investissement, concentration des risques)
- Contrôle des limites internes fixées par la société de gestion
- Surveillance du dépassement des seuils et actions correctives mises en œuvre.

d) Contrôle de la Valorisation des OPC

- Vérification de l'utilisation de sources de valorisation fiables pour les actifs en portefeuille
- Contrôle des écarts entre la valorisation interne et celle des prestataires externes.
- Surveillance des événements affectant la valorisation (événements sur valeurs).

e) Contrôles des flux de trésorerie et des risques de liquidité

- Suivi des rapprochements bancaires et des flux financiers entrants/sortants.
- Vérification de la couverture des besoins en liquidité des fonds gérés.
- Contrôle des risques de contrepartie et des expositions aux partenaires financiers.

f) Contrôles de Conformité et Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT)

- Vérification de l'application des procédures de connaissance client (KYC).
- Surveillance des transactions suspectes et alertes générées par les outils de détection.
- Contrôle du respect des embargos et sanctions internationales. 

- Suivi des obligations de reporting réglementaire en matière de LCB-FT.
- g) Contrôles des prestataires et délégataires**
 - Audit des performances et du respect des obligations contractuelles par les délégataires
 - Vérification de la qualité des reportings fournis.
 - Suivi des incidents opérationnels et des mesures correctives.
- h) Contrôle de la Conformité des Mandats**
 - Vérification que les investissements respectent les objectifs et contraintes définis dans les mandats (profils de risque, classes d'actifs autorisées, limites de diversification)
 - Contrôle du respect des plafonds d'investissement (ex. : limite d'exposition sur certaines classes d'actifs, allocation stratégique)
 - Vérification de la cohérence des allocations d'actifs avec le mandat du client
 - Identification et suivi des dépassements de seuils et des mesures correctives appliquées
 - Surveillance des transactions pour s'assurer qu'elles sont conformes à la politique d'investissement du client
- i) Traitement des dossiers de la clientèle ;**
- j) Traitement des plaintes ;**
- k) Tenue de la comptabilité ;**
- l) Comités spécialisés ;**
- m) Ségrégation des comptes ;**
- n) Gestion des conflits d'intérêts ;**
- o) Respect des ratios réglementaires.**
- p) Gouvernance et organisation du système d'information**
 - Adoption formelle et diffusion de la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI) ;
 - Désignation, statut et rattachement hiérarchique du Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) ;
 - Validation et suivi par les organes de gouvernance des documents stratégiques SI (PCA, PRA, PSSI, plan d'audit SI).
- q) Architecture technique et exploitation du système d'information** 

- Documentation, validation et mise à jour de la cartographie du SI (réseaux, flux inter-systèmes, interconnexions).
- Sécurisation des flux réseau et surveillance continue (monitoring, alertes, supervision des incidents).
- Existence d'un environnement de test distinct pour les mises en production.

r) Logiciels métiers et interfaçage opérationnel

- Effectivité et conformité du logiciel métier (gestion OPC, gestion sous mandat, valorisation, souscriptions/rachats).
- Déploiement et paramétrage des interfaces avec dépositaires et plateformes de marché.
- Suivi des prestations externalisées : conformité contractuelle, clauses de sécurité et continuité, droit d'audit.

s) Sécurité logique, intégrité et qualité des données

- Gestion des accès logiques (MFA, principe du moindre privilège, revue périodique des habilitations).
- Contrôles de qualité, cohérence et intégrité des données (valorisations, rapprochements bancaires et titres, ajustements post-VL).
- Traçabilité et inviolabilité des journaux d'audit (conservation, restitution, contrôles périodiques).

t) Continuité d'activité et résilience

- Existence, validation et diffusion du Plan de Continuité d'Activité (PCA) et du Plan de Reprise d'Activité (PRA).
- Réalisation effective de tests de bascule et documentation des résultats.
- Sauvegardes : périodicité, localisation (Cloud/local), redondance, restauration et validation des RTO/RPO.

u) Contrôles métiers et conformité réglementaire

- Automatisation du calcul et du contrôle des valeurs liquidatives (VL).
- Intégration et paramétrage des ratios réglementaires (diversification, exposition, liquidité).
- Contrôle automatisé des souscriptions/rachats (KYC, délais, fonds suffisants, validation interne).
- Vérification systématique de la séparation comptable entre OPC, mandats et comptes propres.

v) Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT)

- Paramétrage des mécanismes KYC et conservation des pièces justificatives.
- Mise en œuvre de contrôles automatisés (filtrage, détection d'opérations atypiques, gel des avoirs).

- Existence de procédures de surveillance, d'alerte et de reporting réglementaire LBC/FT dans le SI.

4) Cartographie des risques

❖ Gouvernance

- Organigramme ;
- tenue régulière de la réunion des organes sociaux (CA et AG) ;
- tenue des registres des PV des CA et AG ;
- mise en œuvre des décisions des organes sociaux ;
- respect des mandatures des administrateurs et des CAC ;
- respect des délais de clôture des exercices et transmission à la COSUMAF.

❖ Risque financier (Ratios prudentiels)

- niveau du capital social ;
- niveau des fonds propres ;
- chiffre d'affaires ;
- liquidité générale ;
- solvabilité ;
- rentabilité.

❖ Risques réglementaires et juridiques

- conformité aux obligations de reporting ;
- conformité aux obligations d'informations destinées au public ;
- conformité aux obligations d'informations destinées à la clientèle ;
- mise en œuvre des injonctions des décisions de la COSUMAF ;
- mise en œuvre des décisions des organes sociaux ;
- respect de la classification des fonds ;
- respect ségrégation des activités principales et connexes ;
- existence des fonctions réglementaires (habilitation du Négociateur et du responsable du Contrôle interne et conformité).

❖ Risques opérationnels

- incidents relevés sur les opérations ;
- incidents relevés dans le cadre LBC/FT (identification du responsable dédié, communication du rapport annuel de contrôle FBC/FT à la COSUMAF, déclaration des opérations suspectes après de l'ANIF ;
- plan de sauvegarde informatique ;
- plan de continuité de l'activité.

5) Mesures correctives et recommandations

- Mesures correctives destinées au renforcement du dispositif du contrôle interne.
- Suivi des recommandations antérieures ;
- Plan d'action et échéances ; 

6) Suivi des observations du Commissaire aux comptes

7) Conclusions

- Synthèse des points clés
- Avis global sur l'efficacité du contrôle interne
- Signature et approbation par la Direction et le RCCI 